

M. Bulгаа Altangerel (Mongolie)

[Original: anglais]

Note verbale

Le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur de Mongolie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement mongole a décidé de présenter, pour un nouveau mandat, la candidature de S.E. M. Bulгаа Altangerel, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, à l'élection des membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale de la Cour au profit des victimes.

Le Gouvernement mongole présente en la candidature de M. Bulгаа Altangerel une personne qui répond aux exigences énoncées dans l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6 en date du 9 septembre 2002 relative à la création du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles. L'intéressé est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité ; nous sommes pleinement convaincus de sa compétence en matière d'assistance aux victimes de crimes graves.

[...]
